45e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 14 5 AVRIL 1928

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — L'autre jour, à une séance de mon Cercle d'études, de jeunes lycéens, élèves de philosophie, nous ont parlé de « complexes, » de « refoulement, » de « psychanalyse, »... ajoutant que c'est aujourd'hui très « couru, » que les idées de Freud, professeur à la Faculté de Médecine de Vienne (en Autriche), entrent de plus en plus dans la circulation et qu'il n'est plus permis de les ignorer. — J'avoue que ces propos m'ont plutôt un peu déconcerté. L'*Ami* voudrait-il venir au secours de mon inexpérience, qui est peut-être celle de plus d'un confrère ?

R. — La librairie Alcan ayant publié ces temps derniers une traduction française de la *Traumdeutung* de Freud [1], il nous sera plus facile de dire un mot des théories du célèbre psychiâtre viennois [2]. Nous avons conscience de répondre ainsi à un besoin effectivement réel, car elles sont aujourd'hui dans l'air, comme on dit. La littérature théâtrale et romanesque y a trouvé plus d'une fois de quoi rajeunir les thèmes dont l'exploitation la fait vivre. Le sujet était d'ailleurs assez scabreux en lui-même pour attirer et retenir son attention. Car moins que personne, Freud mérite qu'on lui reproche de ne pas appeler les choses par leur nom, comme aussi de professer à l'égard de la nature humaine un optimisme exagéré. Ce n'en sont pas précisément les côtés les plus avantageux qu'il se trouve ainsi tirer à la lumière, et, règle générale, on ne peut pas estimer qu'il y use de ménagements excessifs, tant s'en faut. Il y a cependant moyen, croyons-nous, de donner une idée de sa doctrine, et une idée largement suffisante, sans trop choquer les lecteurs, ou même sans les choquer du tout. C'est à quoi, en tout cas, nous allons nous essayer.

Outre *La Science des rêves,* nous utiliserons l'*Introduction à la Psychanalyse,* l'autre grand ouvrage du même auteur dans le même sens [3], et la courte mais substantielle monographie du Dr R. Allendy, *Les rêves et leur interprétation psychanalytique* [4].

Dans l'*Introduction,* Freud prélude à son exposé par une étude très poussée des « actes manqués, » comme il s'exprime *(Fehlleistungen),* ou, si l'on veut, des *lapsus,* qui, à notre avis, n'est pas l'une des parties les moins solides et sans doute les moins durables de son œuvre. Nous commencerons donc nous-même par là, pour n'aborder qu'ensuite la psychanalyse comme telle.

I. — *Psychologie des « lapsus »*

On entend premièrement par « lapsus » cette espèce particulière d'erreurs d'élocution, de vision, d'audition ou de transcription qui consiste à dire, lire, entendre ou écrire un mot pour un autre. Soit, pour nous borner à un seul exemple (il est bien connu, celui-là, des philosophes), le cas cité par Spinoza au IIe livre de l'*Ethique :* « Ma cour vient de s'envoler dans la poule de mon voisin, » au lieu de : « Ma poule vient de s'envoler dans la cour de mon voisin, » — erreur, lapsus de diction, ici, *lapsus linguæ.* Mais, encore une fois, on peut aussi comprendre à côté, eu égard à tel ou tel détail analogue, une personne qui nous parle ou un texte qu'on parcourt des yeux, comme enfin c'est notre plume qui peut fausser compagnie à notre pensée : *lapsus calami,* la formule est pareillement classique.

Tel est, congrument identifié, semble-t-il, le phénomène global sur lequel portera la présente analyse. Nous y ajouterons celui, très voisin, des oublis à répétition, pour ainsi parler, et des pertes d'objets divers qu'il y a lieu d'interpréter dans le même sens général.

Car il va sans dire que cette étude se partage comme d'elle-même en deux paragraphes, dont il n'y a pas lieu dès lors de justifier autrement la distinction : les *faits* et leur *interprétation,* justement, ou leur explication. C'est du moins le plan que nous suivrons pour les *lapsus* proprement dits.

1. — Voici tout d'abord quelques faits caractéristiques.

[1] *La Science des rêves,* traduction sur la 7e édition allemande, par I. MEYERSON, directeur-adjoint du Laboratoire de Psychologie de la Sorbonne, Paris, Alcan, 1926, in-8° de 641 p., 50 fr.

[2] On pourra se reporter aussi à l'*Ami* 1922, p. 88-90, et 1923, p. 376.

[3] *Introduction à la Psychanalyse,* traduit par S. JANKELEVITCH, Paris, Payot, 1922, in-8°, 25 fr. — Pour plus de commodité, nous désignons cet ouvrage, dans les références qui suivent, par les deux lettres IP, et *La Science des Rêves* par SR.

[4] Paris, Alcan, 1926, in-16 de 163 p., 10 fr. — L'appendice (p. 113 à 163) contient une psychanalyse authentique, en 58 séances, qui est un vrai modèle du genre (au point de vue technique, bien entendu, car pour le reste ces choses-là ne devraient s'écrire qu'en latin...). — Voir aussi J. LAUMONIER, *Le Freudisme,* et Fr. WITTELS (trad. L.-C. HERBERT), *Freud, l'homme, la doctrine, l'école* (in-16, même librairie).

Le premier nous reporte à l'époque de la double monarchie austro-hongroise, c'est-à-dire avant la guerre. On se souvient peut-être que le *Reichrat* détenait alors le record des séances tumultueuses, scènes de pugilat et autres gentillesses comprises à l'occasion. Un jour donc, le président, constatant que le *quorum* est atteint, veut déclarer que la séance est ouverte, et, en réalité, il la déclare levée (ou « close » ; — en allemand, c'est le même verbe qui sert pour chaque formule, mais avec un préfixe différent, *auf* ou *zu)*.

Freud emprunte à deux autres psychiâtres d'outre-Rhin, Meringer et Meyer, cet autre exemple, dont on appréciera mieux la saveur un peu plus loin, quand nous passerons à l'interprétation. L'écrivain en cause *(lapsus calami,* cette fois) rapporte des événements dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne tournent pas précisément à la louange des personnages qui s'y trouvent impliqués. « On apprit alors des choses, etc., » mais il faut citer en allemand, car le lapsus est intraduisible en lui-même : « Dann aber sind Tatsachen zum *Vorschwein* (au lieu de « zum *Vorschein* ») gekommen, die, u. s. w. »

Une feuille politique, accusée de corruption, se défend par un leader-article qui devait se résumer dans cette phrase finale : « Bref, nos lecteurs nous sont témoins que nous avons toujours défendu la chose publique de la façon la plus désintéressée. » Seulement, le rédacteur en chef écrit de fait et sans y prendre garde : « ... de la façon la plus *intéressée*. »

Terminons par cette petite anecdote, prise sur le vif s'il en est. Une dame, rencontrant une amie, lui demande des nouvelles de son mari, qu'elle savait malade : « Oh ! tu es bien gentille, mais ça va très bien. Imagine-toi qu'il n'a même plus de régime à suivre : le Dr a dit qu'il pouvait manger tout ce que je voulais » *(loco :* « tout ce qu'il voulait, » bien entendu, — cf. IP, chap. I et II, *passim)*.

Il serait facile d'allonger la liste des faits de ce genre, mais pour le moment ceux-ci suffisent à notre but. La question qui se pose, maintenant, est de savoir comment on peut en rendre compte.

2. — D'ordinaire, on met en avant à cette fin la fatigue cérébrale, la dépression nerveuse, des troubles circulatoires, ou même, poussant plus loin ou remontant plus haut, c'est-à-dire jusqu'à des causes proprement psychologiques, en tout cas psychophysiologiques, une fusion d'images motrices (dans la substance grise) ou encore l'absorption du sujet dans des pensées toutes différentes, qui fait qu'en lui le dynamisme des représentations sensibles échappe à son contrôle pour ne plus obéir qu'à la pure loi d'association, avec toutes les bizarreries et parfois même les cocasseries qu'elle amène au petit bonheur des rencontres.

Et sans doute y a-t-il lieu de faire appel à ces antécédents et d'en retenir quelque chose, peut-être même beaucoup à certains égards ou dans certains cas. Est-il possible, en attendant, de les considérer comme contenant la raison totale et vraiment suffisante des faits en jeu ? Fléchissement de l'attention, faiblesse cérébrale, dépression nerveuse, troubles circulatoires, etc., tout cela peut bien représenter les *conditions* du lapsus, moyennant quoi joue la circonstance ou l'antécédent précis dont il résulte ; mais cet antécédent proprement dit, cette vraie *cause* du lapsus, nous ne la tenons pas encore pour autant. Terrain favorable, si vous préférez, mais qui ne produit rien par lui-même aussi longtemps qu'on n'y jette pas la semence appropriée ; or c'est ici la semence qui nous préoccupe. Il faut donc chercher d'un autre côté (cf. IP, p. 43) [5].

Autrement dit encore, les accidents psychologiques ou physiologiques précités nous aident bien à comprendre, dans l'ensemble ou en gros, qu'à l'occasion je dise v. g. un mot pour un autre. Il reste pourtant une chose qu'ils ne nous font pas comprendre, et juste la chose essentielle dans l'espèce, celle qu'il serait le plus intéressant de connaître, celle qui sollicite au plus vif notre curiosité : c'est que, dans *telle* circonstance donnée, je dise précisément ***tel*** mot pour ***tel*** autre. Voilà donc ce qu'il faudrait tirer au clair, *hic labor, hoc opus,* et qui nous force de nous adresser ailleurs. Mais où ?

Retournons aux faits précédemment allégués pour les examiner d'un peu plus près ; peut-être nous apparaîtront-ils sous un jour plus instructif. Ou plutôt, et avant d'y venir tout à fait, méditons un instant celui-ci, car il y a des chances pour qu'il nous mette sur la voie de la véritable interprétation.

Il s'agit d'un assassin qui, se faisant passer pour bactériologiste, avait réussi à se procurer dans les instituts scientifiques des cultures de microbes pathogènes extrêmement nocifs et supprimé par ce procédé ultra-moderne les personnages de son entourage qu'il avait intérêt à voir disparaître. Il fut pris, paraît-il, parce que, un jour, dans une lettre adressée à la direction de l'un de ces instituts pour se plaindre de l'inefficacité des cultures qu'on lui avait envoyées, au lieu de « au cours de mes essais sur des souris ou des cobayes, » il lui échappa d'écrire : « au cours de mes essais sur des hommes. » Il n'en fallut pas plus pour donner consistance aux soupçons qu'il éveillait depuis longtemps ; et l'on voit sans peine le parti qu'un juge d'instruction habile sut tirer de ce demi-aveu en vue de l'amener à une confession complète. Pourquoi, comment ? Parce que le sinistre opérateur s'était « coupé, » selon la formule familière, en laissant par mégarde sa pensée intime prendre momentanément le pas sur celle qu'il voulait exprimer (cf. IP, p. 69).

[5] « Que cette explication explique peu ! Tout d'abord les états (physiologiques) qu'on vient d'énumérer ne sont pas les conditions nécessaires de l'acte manqué, qui se produit tout aussi bien en pleine santé. Puis ces facteurs somatiques n'ont de valeur qu'en tant qu'ils favorisent le mécanisme psychique particulier auquel il doit son origine, etc. »

Telle est, effectivement, la *cause* proprement dite des lapsus : l'interférence, l'interférence soudaine (préparée, à coup sûr, provoquée, occasionnée par la distraction, la fatigue nerveuse, etc., mais occasionnée ou préparée, rien de plus) de deux intentions, l'une « troublée, » qui est celle qu'on étale au grand jour, celle qu'on affiche « pour la galerie, » l'autre « perturbatrice, » qu'on tenait rigoureusement secrète par devers soi, si tant est même qu'on s'en rende toujours compte, et qui, à la faveur d'une distraction momentanée ou d'un fléchissement accidentel de l'attention, se croise tout à coup et tout d'un coup avec la première et la supplante un instant dans le champ de la conscience claire.

Nous allons, en tout cas, reprendre de ce point de vue les quatre exemples précités, et nous constaterons qu'ils s'expliquent ainsi de la manière la plus satisfaisante.

Le président du *Reichrat* prévoit ce jour-là une séance particulièrement orageuse. Au fond, il donnerait gros, comme on dit, pour qu'elle fût déjà levée : voilà juste pourquoi, ce désir intime s'extériorisant à son insu, il la déclare levée juste au moment de la déclarer ouverte et au lieu de la déclarer ouverte.

Pour le second fait, force nous est de nous reporter à la langue dont se sert l'écrivain en cause. Lorsqu'il arrive à cette phrase : « Dann aber sind Tatsachen zum Vorschein gekommen, die... » (« alors des choses furent connues [vinrent au jour], qui... »), il se dit à part soi que ces choses-là sont de celles qu'on qualifie communément de malpropretés ou même d'un terme plus énergique encore (en allemand, *Schweinereien) ;* d'où l'amusante fusion d'images motrices qui aboutit à la coquille si expressive dans son apparent nonsens : « dann sind Tatsachen zum *Vorschwein* gekommen... »

Le *lapsus calami* du journaliste, en troisième lieu, ne met pas moins plaisamment à nu le fond de sa pensée, qui est manifestement celui-ci : « Je dois écrire ça (à savoir : nous avons toujours défendu la chose publique de la façon la plus désintéressée), oui, pour la galerie ; je sais pourtant bien, moi, dans mon for intérieur, que ce n'est pas ça, mais juste le contraire » — et, sans y prendre garde, il écrit en réalité le contraire (« ... de la façon la plus intéressée »).

Quant à la dame à qui une amie demande des nouvelles de son mari, elle appartient, sans aucun doute, à cette catégorie de personnes que la nature a gratifiées d'un tempérament plutôt énergique, voire dominateur. Elle se sent de taille à vouloir pour deux, disons mieux : elle entend bien, règle générale, vouloir pour deux. Et voici le vrai sens, le sens caché ou profond de son lapsus, éminemment révélateur lui aussi : « Le Dr a dit que mon mari pouvait manger tout ce qu'il voulait ; mais comme, en principe, il n'a la permission de vouloir que ce que je veux moi-même, autant dire qu'il peut manger tout ce que je veux, moi, — moi, dis-je, et c'est assez. » Qui sait, par parenthèse, si le mari ne trouvait pas, lui, que c'était même trop ?

3. — Un cas analogue, ou même proprement similaire, où une analyse un peu pénétrante n'a pas de peine à retrouver le même jeu de forces psychiques, la même interférence ou le même conflit de deux tendances opposées, l'une avouée, l'autre secrète, c'est le cas de ce que nous appelions tantôt les « oublis à répétition », — nous pourrions dire également les oublis obstinés, opiniâtres, dont le retour en quelque sorte fatidique nous déconcerte parfois nous-mêmes. Quelques exemples significatifs, pareillement.

E. Jones raconte que, pour des raisons qu'il ignore, il avait une fois laissé sur son bureau, plusieurs jours de suite, une lettre qu'il lui avait fallu écrire. Un soir il se décida à l'expédier, mais elle lui est renvoyée par le « Dead letters office » (le service des lettres au rebut), parce qu'il avait oublié d'y mettre l'adresse. Ayant réparé cet oubli, il jette de nouveau sa lettre à la boîte, mais cette fois sans y avoir collé de timbre. Et c'est alors qu'il est obligé de s'avouer à lui-même qu'*au fond il ne tenait pas* du tout à envoyer la lettre en question (cf. IP, p. 55).

Il en va de même de cette instructive confidence d'un dramaturge contemporain, — elle remonte un peu plus haut dans son passé : « J'avais accepté il y a quelques années, écrit-il, une fonction dans le Comité d'une association littéraire, espérant que cette association pourrait m'aider un jour à faire jouer une de mes pièces. Tous les vendredis j'assistais, sans grand intérêt d'ailleurs, aux séances du Comité. Il y a quelques mois je reçus l'assurance que je serais joué au théâtre de F..., et à partir de ce moment, j'*oubliai régulièrement* de me rendre aux dites séances. » (cf. IP, p. 56).

Freud parle encore d'une dame qui demande à une tierce personne des nouvelles d'une autre dame qu'elles connaissent toutes deux, mais en la désignant par son nom de jeune fille. Quant à son nom de femme mariée, elle l'a complètement oublié. Interrogée à ce sujet, elle déclare qu'elle est très mécontente du mariage de cette amie et qu'elle ne peut pas voir son mari en peinture (cf. IP, p. 51)[6].

4. — La même chose, enfin, pour les pertes d'objets, pour certaines d'entre elles du moins. « Que notre intention » (secrète, il va sans dire) « joue un rôle dans cet accident, qui nous est parfois si pénible, c'est ce qui vous paraîtra invraisemblable. Mais il existe de nombreuses observa-

[6] Cela fait penser à l'histoire, savoureuse entre toutes, de ce célèbre chimiste allemand, que des amis s'étaient mis en tête de marier. Le jour de la cérémonie, on attendit en vain le principal intéressé — s'il est permis de s'exprimer ainsi. Il avait tout simplement oublié ce détail et, au lieu d'aller au temple, s'était rendu comme de coutume à son laboratoire. La chronique ajoute qu'il eut d'ailleurs le bon goût de s'en tenir à cette unique expérience, et qu'il mourut célibataire à un âge fort avancé.

tions dans le genre de celle-ci. Un jeune homme perd un porte-mine auquel il tenait beaucoup ; or il avait reçu la veille, de son beau-frère, une lettre qui se terminait par ces mots : « Je n'ai d'ailleurs ni le temps ni l'envie d'encourager ta paresse. » — Le porte-mine était précisément un cadeau de ce beau-frère. Sans cette coïncidence nous ne pourrions naturellement pas affirmer que l'intention de se débarrasser de l'objet ait été pour quelque chose dans la perte de celui-ci. Les cas de ce genre sont fréquents. On perd des objets lorsqu'on n'y tient plus et qu'on veut les remplacer par d'autres meilleurs. » (IP, p. 53).

En ce sens, il ne serait pas tellement inexact de dire qu'on ne perd (ou qu'on ne casse, etc.) que les objets qu'on veut bien, — traduisez : auxquels on ne tient guère et dont, au fond, on ne demandait pas mieux que d'être débarrassé. Entendons bien : « au fond, » la formule est à retenir, car d'une manière tout est là. Bref, nous rejoignons ici et ainsi la notion du *subconscient,* dont la réalité et l'importance s'avèrent une fois de plus aussi incontestable l'une que l'autre. Avant d'en souligner le rapport à la théorie des lapsus et autres « actes manqués, » citons encore cette observation caractéristique, communiquée par un ingénieur :

« Depuis quelque temps, j'étais occupé avec plusieurs de mes collègues de l'Ecole supérieure à une série d'expériences très compliquées sur l'élasticité, travail dont nous nous étions chargés bénévolement, mais qui commençait à nous prendre un temps exagéré. Un jour où je me rendais au laboratoire avec mon collègue F., celui-ci me dit qu'il en était particulièrement ennuyé ce jour-là, parce qu'il avait beaucoup à faire chez lui. J'abondai dans son sens, et j'ajoutai par manière de plaisanterie, faisant allusion à un accident qui avait eu lieu la semaine précédente : « Espérons que la machine restera aujourd'hui en panne comme l'autre fois et qu'ainsi nous serons libérés de cette corvée. » — Lors de la distribution du travail, mon collègue F. fut chargé de régler la soupape de la presse, c'est-à-dire de laisser pénétrer lentement le liquide de pression de l'accumulateur dans le cylindre de la presse hydraulique en ouvrant avec précaution la soupape; celui qui dirige l'expérience se tient alors près du manomètre et doit, lorsque la pression voulue est atteinte, crier : Halte ! Ayant entendu cet appel, F. ouvrit la soupape et la tourna de toutes ses forces à... gauche (toutes les soupapes sans exception se ferment par rotation à droite). Il en résulta que toute la poussée de l'accumulateur s'exerça dans la presse, ce qui dépassait la résistance de la canalisation et eut pour effet la rupture d'une soudure de tuyaux, accident sans gravité, mais qui nous força d'interrompre le travail et de rentrer chez nous. » (IP, p. 78).

5. — Redisons-le, l'étude des « actes manqués » ne va pas sans appuyer la conception, très répandue aujourd'hui, suivant laquelle notre psychologie en clair, pour ainsi parler, se prolonge par en bas, se résorbe même pour une part ou plonge ses racines dans un « psychisme inférieur, » selon le vocable popularisé par Grasset, où une analyse plus aiguë trouve assez souvent de quoi l'expliquer elle-même.

Assurément nous n'irons pas jusqu'à soutenir, ce qui serait excessif, et de combien même ! que notre vraie vie intérieure évolue dans ce tréfonds mystérieux et que notre conscience proprement dite n'en éclaire que les remous superficiels. On doit reconnaître pourtant que celle-ci, la conscience, reste loin d'en embrasser ou plutôt d'en pénétrer à chaque fois, et même en plusieurs fois, tout le contenu ; qu'il s'étend bien avant au dessous d'elle et, le cas échéant, fait brusquement irruption en elle. C'est comme qui dirait une lame de fond qui remonte subitement à la lumière, y ramenant toutes sortes de choses dont on n'est pas toujours tellement satisfait de s'apercevoir.

Or est-il, donc, d'après Freud, que nombre de lapsus ou de phénomènes similaires doivent leur origine à des fluctuations de ce genre. Et c'est juste pourquoi il leur arrive de jeter sur nos dispositions intimes un jour si cru, nous n'osons trop dire si cruel, disons, en tout cas, si importun.

II. — *La Psychanalyse*

Il faut en dire autant des rêves, surtout interprétés selon la méthode de Freud, la méthode psychanalytique. Afin de mieux l'entendre, nous remonterons d'ailleurs un peu plus haut, c'est-à-dire par delà même la théorie freudienne considérée en tant que telle.

1. — De fait, que l'activité onirique ou plutôt ses produits soient souvent la traduction imagée ou la transposition plus ou moins symbolique d'états de conscience extrêmement confus et sourds, en particulier d'états ressortissant à la cénesthésie, c'est ce qu'on avait remarqué de longue date. A preuve, les rêves « prémonitoires, » pour employer le vocable consacré par l'usage médical, c'est-à-dire ceux qui se trouvent annoncer, parfois plusieurs jours d'avance, une maladie ou une affection quelconque, dont les symptômes ne se manifestent qu'ensuite. Meunier et Masselon [7] citent, entre autres, l'exemple d'une fillette de trois ans qui, avant de ressentir à l'état de veille les premières souffrances d'une méningite, rêva qu'un étau lui serrait la tête. Deux autres sujets rêvent de même, le premier qu'il est mordu à la jambe par un chien, le second qu'il a un violent mal de gorge : quelque temps après, celui-ci, qui s'est réveillé bien portant, souffre d'une amygdalite intense, et la jambe de celui-là est envahie par un ulcère. Galien, lui aussi, rapporte déjà des cas similaires, tel celui d'un homme qui s'était imaginé en dormant qu'il avait une jambe de pierre

[7] Dans *Les Rêves et leur interprétation,* Paris, 1910. Voir aussi ARTIGUES, *Essai sur la valeur séméiologique du rêve* (**thèse de Paris, 1884**).

et qui, un peu plus tard, fut frappé de paralysie du même côté. Ce fait général n'a pas non plus échappé à Aristote ; il considérait comme possible que, à raison du renforcement très marqué des impressions qui le caractérise, le rêve devînt l'indice de maladies commençantes dont on ne s'apercevrait pas autrement. Bref, la conscience onirique se comporte à cet égard comme un amplificateur d'une rare puissance. C'est à peu près dans le même sens qu'un célèbre romancier de notre époque écrit que « ce que nous voyons la nuit, ce sont les restes malheureux de ce que nous avons négligé dans la veille : le rêve est souvent la revanche des choses qu'on méprise ou des êtres abandonnés [8]. »

La relation du rêve au désir, en second lieu, était aussi, sous sa forme élémentaire, un fait des plus faciles à observer. Et il y a de beaux jours qu'il l'a été. Témoin le proverbe hongrois cité par Ferenczi : « Le porc rêve de glands, l'oie de maïs, la poule de millet » (cf. SR, p. 122, n. 1). « L'expérience prouve, écrit I. G. E. Maass *(Uber die Leidenschaften*. 1905), que le plus souvent nous rêvons des objets de nos passions les plus ardentes... Tous les désirs et toutes les aversions qui sommeillent dans notre cœur peuvent, à condition d'être excités par un motif quelconque, donner lieu à un rêve composé des représentations qui leur sont associées ou faire entrer ces représentations dans la trame d'un rêve déjà commencé » (cf. SR, p. 7).

Soit dit en passant, cette satisfaction imaginaire apporterait à la volonté tendue vers un but une sorte de rémission momentanée qui jouerait dans l'ordre psychologique le même rôle ou à peu près que le sommeil dans l'ordre physiologique ; — entendez que ce que le sommeil même est à l'appareil locomoteur, le rêve le serait ainsi à l'activité volontaire. A cause de quoi M. Claparède *(Archives de physiologie*, février-mars 1905) a proposé de considérer l'un et l'autre, rêve et sommeil, comme une fonction positive. Le passage suivant du récit qu'a rédigé Nordenskjöld de son expédition vers le pôle Sud illustre fort à propos cette conception générale :

« Nos rêves n'ont jamais été aussi fréquents et aussi vivants que pendant cette période » (très dure), « et ils traduisaient nos pensées les plus intimes. Ceux-là même d'entre nous qui jusqu'alors n'avaient rêvé que tout à fait exceptionnellement avaient tous les matins de longues histoires à nous raconter, et nous nous communiquions ainsi les uns aux autres nos derniers exploits dans ce monde imaginaire... Le plus souvent ces rêves tournaient autour de la nourriture et de la boisson » (dont les explorateurs n'étaient pas ce qui s'appelle abondamment pourvus). « Un de nos camarades se distinguait en ce genre, et ce lui était une vive joie de pouvoir nous annoncer au réveil qu'il avait fait un dîner de trois services. Un autre rêvait de tabac, de montagnes de tabac » (leur provision s'épuisait lentement), « un autre de distribution du courrier » (ils étaient sevrés de toutes nouvelles) « par un facteur qui expliquait longuement pourquoi il arrivait en retard, etc... On comprendra sans peine, conclut le narrateur, combien tous nous aspirions au sommeil, qui venait ainsi combler nos vœux les plus chers. » *(Antartic*, 1906, I, 336 sq., dans SR, p. 121, n. 3).

L'observation des jeunes enfants fournit nombre d'exemples semblables. Combien qui savourent en rêve la friandise convoitée avant le sommeil, ou qui, de la même façon imaginaire, s'accordent endormis telle ou telle satisfaction dont il leur a fallu se priver éveillés ! « Ma petite fille, raconte Freud en personne, avait pour la première fois, à l'âge de trois ans et demi, été en promenade sur le lac (d'Aussee), et le temps de l'aller et du retour lui avait paru fort court. Elle ne voulait pas quitter le bateau au débarcadère et pleurait à chaudes larmes. Le lendemain elle dit : « Cette nuit, j'ai fait une belle promenade sur le lac » (SR, p. 120), belle, et sans doute longue à souhait.

Le même auteur relève dans le même sens que son petit neveu, âgé de 22 mois, chargé de lui souhaiter la fête et de lui offrir comme cadeau un panier de cerises (à un moment de l'année où elles étaient encore des primeurs), ne s'y résigna qu'à grand'peine. « Les cerises sont d'dans, » répétait-il avec une insistance significative. La nuit lui apporta, à lui aussi, une compensation. Jusqu'à présent il racontait à sa mère chaque matin qu'il avait vu le « grand soldat blanc » (un officier de la Garde enveloppé de son manteau, fort admiré de lui un jour dans la rue) ; « le lendemain du pénible sacrifice, il se réveilla tout heureux et s'écria dans sa joie naïve : « Hermann a mangé toutes les cerises ! » (SR, p. 121).

C'est ce que Freud appelle « rêves de commodité. » Citons encore cet exemple, aussi amusant que pittoresque, qu'il rapporte lui-même : « Un de mes jeunes confrères, qui aime à dormir, a fait un rêve de paresse sous une forme particulièrement plaisante. Il habite assez près de l'hôpital où son service l'appelle tous les matins, et sa logeuse est chargée de le réveiller de bonne heure, mais elle a toutes les peines du monde à y réussir. Un matin il dormait d'un sommeil plus profond que jamais. Elle cria : « Monsieur Pepi, levez-vous, il est temps d'aller à l'hôpital ! » Le dormeur rêva qu'il était à l'hôpital, dans une chambre, couché dans un lit, avec, au-dessus de sa tête, la pancarte classique : « Pepi, H., étudiant en médecine, 22 ans, etc. » et qu'il se disait : « Puisque je suis déjà à l'hôpital, je n'ai pas besoin d'y aller. » Sur quoi il se retourna et continua de dormir. » (SR, p. 115-16).

2. — Jusqu'ici, rien de bien original, rien non plus qui n'aille de soi. Mais les choses changent d'aspect, lorsque Freud, par une généralisation hardie et même, à première vue du moins, aventureuse, pose en principe que tout rêve, quel qu'il

[8] Anatole FRANCE, cité par FREUD, SR, p. 75, n. 1.

soit, représente la réalisation d'un désir *(Wunscherfüllung)*. C'est le moment précis, à peine avons-nous besoin de l'ajouter, où ses idées personnelles commencent à s'accuser dans toute leur originalité.

Il serait pareillement superflu de spécifier que, réalisation d'un désir, tout rêve ne l'est pas sous la forme élémentaire ou simple (presque simpliste même) que nous venons de voir. Ce n'est guère le cas que pour les tendances qu'on ne ferait, pendant la veille, aucune difficulté d'avouer, dont la constatation ou la manifestation du moins ne nous causerait pas plus d'embarras que cela. Et voilà juste pourquoi chez les petits enfants, qui sont, comme on dit, très nature, qui n'éprouvent de gêne de rien, dont le front, si l'on veut, ne sait pas encore rougir, l'activité onirique offre le même caractère de naïveté ou d'ingénuité.

Dans la langue de Freud, ils n'ont encore que des complexes primaires. Le fondateur de la psychanalyse donne en général le nom de complexes à des systèmes d'éléments affectifs et moteurs groupés autour d'une représentation qui leur imprime une direction ou un sens défini, v. g. l'amour filial, l'instinct de propriété, le souci de la réputation, le désir de se faire remarquer, etc. Ceux donc auxquels les petits enfants obéissent conservent leur spontanéité primitive et ils n'en font, ils ne pensent même pas à en faire mystère.

Ce n'est déjà plus la même chose une fois qu'ils ont atteint l'âge de raison ou de discrétion. *A fortiori* les adultes, dont l'éducation est achevée, se comportent-ils d'une toute autre manière. Ils ont appris, eux, sous la pression des impératifs moraux et du milieu collectif [9], à refréner nombre d'instincts ou de sentiments devenus ainsi inavouables ou plutôt reconnus ainsi pour tels. Il y a v. g. un égoïsme, grossier, « féroce » ou « monstrueux, » que pour rien au monde on n'oserait plus manifester ; certaines aversions ou haines, certains penchants ou inclinations aussi, d'un ordre spécial, qu'il n'y a sans doute pas lieu de qualifier autrement — contentons-nous de dire qu'on les considère désormais comme honteux ou déshonorants et que ceux-là même qui y cèdent en secret n'en sont pas plus fiers à leurs propres yeux [1].

Autrement dit, il s'est alors formé (entre six et huit ans, selon notre auteur), et par le jeu d'influences surtout sociales, un organisme de contrôle, la *censure,* qui fonctionne dès lors pendant tout le cours de notre existence. Elle a pour office propre de rejeter dans l'inconscient les tendances coupables ou estimées telles, puis de leur interdire sans trêve ni repos l'accès de la conscience, en un mot de les « refouler » *(verdrangen)*. La censure s'avère par là comme la gardienne née de notre santé morale.

Attachons-nous d'ailleurs à le bien prendre. Non pas que ce refoulement s'opère toujours à la pleine lumière de la réflexion. Au contraire, il n'a lieu, règle générale, que dans le domaine du « préconscient, » comme s'exprime Freud, c'est-à-dire en somme ce que nous appelons, nous, la subconscience. « L'essence en consiste » donc — c'est le propre texte de l'auteur — « en ce qu'une tendance donnée est empêchée de remonter de l'inconscient dans le préconscient, » pour passer ensuite à la conscience proprement dite ou claire, « avec laquelle le préconscient a beaucoup plus d'affinité qu'avec l'inconscient ; » en ce sens on peut même dire que « l'activité consciente n'est, au fond, qu'une activité préconsciente accentuée et accusée » (cf. IP, p. 307).

3. — N'allons pas, d'un autre côté, nous imaginer davantage que, pour être tenus d'ordinaire en respect, les complexes condamnés se dissolvent et disparaissent *pro tanto*. Tant s'en faut. Ils subsistent bien plutôt dans le tréfonds de notre nature affective, et même, d'une manière, avec une énergie accrue à proportion. La preuve, c'est que, comme nous l'observions tout à l'heure, il arrive à tel ou tel individu d'y céder malgré tout secrètement ; ou encore, surtout même, à notre présent point de vue, c'est que pendant le sommeil, à la faveur du relâchement de la censure qui en est la conséquence naturelle, ils rentrent brusquement en scène et prennent leur revanche dans des rêves — nous y voilà revenus — où ils trouvent moyen de se réaliser quand même de façon ou d'autre. « Alors, le moi, débarrassé » (momentanément débarrassé) « de toute entrave morale, s'abandonne à toutes les exigences des pires instincts. Des convoitises se font jour, que nous croirions autrement étrangères à la nature humaine. La haine se donne librement carrière. Les désirs de vengeance, les souhaits de mort à l'égard des personnes qu'on aime le plus, parents, frères, sœurs, époux, enfants, ne sont pas les derniers ni les plus rares à se dévoiler de la sorte. » (IP, p. 166).

Ici encore, il faut se garder de malentendus qui risqueraient de nous faire voir les faits autrement qu'ils ne sont. Ce n'est pas non plus que, même dans les rêves, les complexes refoulés, libidineux ou autres [2], s'assouvissent, règle générale, tels

[9] On sait que pour l'école sociologique c'est au fond tout un.

[1] Il s'agit de l'instinct sexuel, sous ses multiples formes et perversions. Cf. *infra*. — A propos des sentiments malveillants, voir Dr G. Robin, *Les haines familiales* (Documents bleus, 1926). Non pas haine de famille à famille, mais entre les membres d'une même famille, précisément.

[2] Surtout libidineux. Freud a plus d'une fois protesté (vg. SR, p. 354) contre l'imputation de « pansexualisme » dont sa doctrine a été l'objet : il faut bien convenir pourtant que l'érotisme y joue un rôle capital. Neuf sur dix de ses observations roulent sur ce thème ; et c'est ce qui fait que la lecture de ses ouvrages (comme de ceux de toute l'école) doit être strictement, très strictement réservée. Par la nature même des choses, et les intentions des auteurs mises hors de cause, on peut même dire que plus d'une fois l'obscénité y coule à pleins bords ; ceux qui ont parcouru la psychanalyse précitée d'Allendy en savent quelque chose — sans parler de nombreuses pages de IP ou de SR. — Il faut convenir aussi que Freud

quels, pour ainsi dire, dans leur brutalité ou leur hideur réelle : la secousse serait trop violente, et la censure assoupie se réveillerait aussitôt — ou même le dormeur aussi, — comme cela d'ailleurs arrive quelquefois, et, qu'on nous passe le mot, le coup raterait *ipso facto*. Aussi les instincts en question rusent-ils, pour ainsi dire encore, avec elle ; non seulement ils se contentent d'une manifestation de faible intensité, mais ils recourent à des déguisements, à des transpositions, à des symboles, qui, tout en leur donnant occasion de se satisfaire, les empêchent d'être identifiés, sur place du moins (cf. *infra),* et de troubler ou même d'interrompre le sommeil dont ils ont juste besoin pour ne pas manquer leur but.

4. — Quelques exemples mettront la chose dans tout son jour. Voici un jeune avocat qui rêve qu'une nouvelle guerre a éclaté : il se rencontre au bureau de recrutement avec un confrère de son âge et constate non sans une vive satisfaction que celui-ci est simple soldat, tandis qu'il est, lui, sous-lieutenant. Eh bien ! il suffit d'apprendre que le rêveur était jaloux des succès remportés par ce confrère au barreau, pour attribuer aussitôt à l'ensemble un sens très précis, sur lequel il n'est guère possible même de prendre le change : c'est son désir de rétablir la supériorité à son profit qui se satisfait de cette manière détournée ou par le moyen d'un avantage militaire. D'un mot, c'est une revanche d'amour-propre.

Pareillement, une jeune fille n'est pas sans se rendre compte que, si sa grand'mère qui est fort riche venait à mourir, sa situation, très modeste, s'en trouverait singulièrement améliorée. Seulement, l'éducation qu'elle a reçue, la délicatesse de sa conscience, ses sentiments religieux, l'affection très réelle et très profonde aussi qu'elle porte à son aïeule, tout cela lui ferait repousser avec énergie tout souhait orienté en ce sens. Un jour pourtant, ou plutôt une nuit, elle voit en rêve sa bonne maman partir pour un très long voyage et lui laisser en la quittant un magnifique cadeau. C'est le désir refoulé pendant la veille qui a réussi quand même à se manifester en se transposant (long voyage = mort, cadeau = héritage (cf. ALLENDY, *Les rêves,* etc., p. 81 et 83).

Le cas suivant est plus compliqué, mais enfin avec un peu de bonne volonté ou de complaisance l'interprétation en peut être admise. « Une de mes malades (c'est Freud qui parle) m'a apporté un rêve... qui paraissait contredire la théorie du rêve-désir. « Vous savez, me dit cette jeune fille, que ma sœur n'a plus qu'un fils, Charles. Elle a perdu le plus âgé, Otto, alors que j'habitais encore chez elle. Otto était mon chéri, je l'avais élevé moi-même. J'aime bien le petit, sans doute, mais je suis loin de tenir à lui comme à celui qui est mort. J'ai rêvé cette nuit que *je voyais Charles mort devant moi. Il était étendu dans son petit cercueil, les mains jointes. Il y avait des cierges tout autour*. C'était exactement comme à la mort du petit Otto. Vous savez combien j'en ai été émue. Qu'est-ce que cela signifie ? Vous me connaissez, je ne suis pas assez méchante pour souhaiter que ma sœur perde son unique enfant. Le rêve signifierait-il que je préférerais la mort de Charles à celle d'Otto qui m'a été si cher ? » — Je lui assurai que cette dernière interprétation était inexacte. Après quelque réflexion, je pus lui donner la signification réelle du songe, qu'elle confirma d'ailleurs. Je le pus parce que je connaissais toute la vie de la rêveuse. — Orpheline de bonne heure, la jeune fille avait été élevée dans la maison de sa sœur, beaucoup plus âgée qu'elle ; elle y avait rencontré, parmi les amis de la maison, l'homme qui avait fait sur son cœur une impression durable. Il sembla d'abord que cette inclination à peine avouée aboutirait à un mariage ; mais sa sœur, sans que l'on puisse trop savoir pourquoi, l'empêcha. Après cette rupture, l'homme aimé de ma malade avait évité la maison. Elle-même, quelque temps après la mort du petit Otto, sur qui elle avait reporté toute sa tendresse, était devenue indépendante. Mais elle n'avait pu se dégager de son inclination pour l'ami de sa sœur. Sa fierté lui ordonnait de l'éviter, elle n'avait pu cependant aimer aucun des prétendants qui s'étaient présentés depuis. Quand on annonçait quelque part une conférence de celui qu'elle aimait (c'était un professeur et un littérateur), elle se trouvait infailliblement dans l'auditoire ; elle saisissait d'ailleurs toutes les occasions de le voir de loin dans des lieux publics. Je me rappelai qu'elle m'avait dit la veille que le professeur allait à un certain concert et qu'elle irait aussi pour le voir encore une fois. C'était la veille du rêve ; le concert avait lieu le jour où elle me le raconta. Je pus donc l'interpréter aisément et je lui demandai si elle se rappelait de fait ce qui s'était passé à la mort du petit Otto. Elle répondit aussitôt : « Certainement, le professeur, qu'on n'avait plus vu depuis longtemps, est revenu, et je l'ai vu près du cercueil. » C'était précisément ce que j'attendais. J'interprétai donc le rêve de la manière suivante : « Si l'autre petit garçon mourait, la même chose aurait lieu : vous passeriez la journée chez votre sœur, le professeur viendrait présenter ses condoléances et vous le reverriez dans les mêmes circonstances qu'alors. Le

pousse volontiers ses peintures au noir, en particulier quand il s'agit des tout jeunes enfants, dont pour un peu il ferait tout autant d'Edipes ou de Phèdres au petit pied. « Il ne croit pas, écrit M. G. Dumas *(Traité de psychologie*, t. II, p. 1036), à la pureté de l'enfance, mais à sa perversité polymorphe. » Et quelles horreurs en miniature résume ce qualificatif *(ibid.)!* — P. 1033 : « Il faut lire l'interprétation de quelques rêves de jeunes filles ou de quelques œuvres d'art par les freudistes, pour savoir quelles réalités sexuelles, précises et obscènes, ils aperçoivent derrière les représentations les plus innocentes en apparence ; mais, pour nous en tenir au maître, voici un exemple d'interprétation symbolique que nous relevons dans son *Introduction à la Psychanalyse :* « Le pendule assume le rôle de symbole féminin, à cause de la régularité de son fonctionnement » (p. 277). Freud insiste même sans légèreté sur les détails de cette comparaison et il fait quelques réflexions que nous ne pouvons reproduire ici. » C'est trop souvent le triomphe des mots (ou des images) à double sens les plus « équivoques. »

rêve indique simplement ce désir de le revoir contre lequel vous luttez intérieurement. » (SR, p. 141 sq.).

5. — Autant dire — nous touchons à un autre trait différentiel de la théorie — que, d'une manière générale, on doit distinguer dans le rêve entre *contenu manifeste* et *contenu latent* (ou « pensée latente »), celui-ci constitué juste par les complexes refoulés qui s'y réalisent (« de façon ou d'autre, » disions-nous tantôt), celui-là par les imaginations banales, vulgaires, indifférentes en elles-mêmes, dépourvues de toute signification apparente, dont lesdits complexes empruntent le déguisement pour se réaliser de la sorte et auxquels ils donnent ainsi un sens caché et profond [3].

Et la *psychanalyse* n'est pas autre chose que l'art de retrouver l'un sous l'autre. Mais ce point, qui est capital, vaut la peine d'un examen plus approfondi.

6. — Peut-être nos lecteurs ont-ils entendu parler du projet, mis en avant par certains auteurs, d'utiliser la loi d'association dans la procédure d'instruction criminelle et qui a été fort diversement apprécié. Quoi qu'on en doive penser, c'est, au regard de la psychanalyse même, un terme de comparaison tout trouvé, et fort avantageux. Voici, en gros, à quoi cela revient [4].

Soit un cambriolage commis dans les conditions suivantes. Après avoir forcé la porte d'un appartement le voleur a pris, dans un des tiroirs d'une table en acajou supportant un bouddah en bois doré, une liasse de billets de banque sur laquelle était posé un presse-papier de verre avec, au fond, l'image de la Joconde. Au bout d'une première et rapide enquête, la police arrête un individu qu'elle a ou croit avoir de graves raisons de mettre en cause et qui proteste véhémentement de son innocence. Le juge d'instruction lui fait passer sous les yeux, à un moment donné, une liste de mots choisis au préalable et lui demande ou plutôt lui enjoint d'indiquer pour chacun d'eux les autres mots qui lui viennent d'emblée à l'esprit ; naturellement, les mots « billets de banque, » « table, » « acajou, » « tiroir » figurent sur la liste.

Si à « billets de banque » l'inculpé répond par « valeurs, » à « table » par « banc, » à « tiroir » par « bureau, » à « acajou » par « palissandre, » etc., il n'y aura rien à tirer, dans l'espèce, d'associations aussi banales. Mais supposons, maintenant, que « billets de banque » amène sur ses lèvres « la Joconde, » « tiroir » « acajou » et « table » « bouddah, » la conclusion ne sera-t-elle pas toute différente ? Car enfin, en admettant, à la rigueur, que le rapprochement « tiroir-acajou » ne sorte pas non plus du domaine de ceux que tout le monde peut faire, il n'en va plus de même des couples « table-bouddah » et « billets de banque-la Joconde, » qui ont quelque chose de trop caractéristique, de trop spécial, de trop déterminé, pour que les charges ne s'aggravent pas et ne se précisent pas du même coup, qui pèsent sur le prévenu. Il serait extraordinaire que celui-ci passât de la sorte d'un terme à l'autre (« comme par hasard ») si la disposition des lieux ne lui était pas connue. On a donc le droit de soupçonner de sa part un mensonge quand il nie avoir jamais pénétré dans l'appartement en question. Redisons-le, le rapport entre le mot inducteur et le mot induit s'avère cette fois trop particulier pour ne pas le mettre en très mauvaise posture. Et si le magistrat sait son métier, il n'aura pas tellement de peine, semble-t-il, à lui faire passer des aveux.

A moins que l'intéressé ne s'aperçoive du piège qu'on lui tend et ne se dérobe. Mais alors, remarquent les psychologues férus de cette méthode, son cas n'en sera pas amélioré, tant s'en faut, et même alors (sinon alors surtout) elle continuera de rendre. Il ne se déroberait, en effet, que de l'une de ces trois façons : ou bien en ne répondant pas, parce qu'il ne trouverait pas sur place d'autre mot que celui qui le trahirait ; ou bien en mettant à trouver ce mot non compromettant un temps démesuré ; ou bien en répondant par un mot quelconque, sans rapport avec celui qu'on lui propose et qui reviendra comme automatiquement à chaque question embarrassante. De toute manière le juge aura barre sur lui et finira bien par le prendre.

Chi lo sa ? Le procédé une fois entré dans la pratique des cabinets d'instruction, leur clientèle spéciale serait-elle à ce point en peine d'imaginer de son côté des recettes ou des « trucs » correspondants, à la faveur desquels elle échapperait à coup sûr, ou presque ? Ne fût-ce, v. g., qu'en allongeant à dessein le temps de réaction pour *tous* les mots inducteurs, sans exception ni différence. Au surplus, nous n'avons pas à entrer plus avant dans cette discussion : il nous suffit que ce *diagnostic judiciaire par la méthode des associations*, comme on l'a appelé, offre avec la psychanalyse une affinité fort étroite et qu'il nous aide dès lors à en mieux pénétrer le sens général.

7. — Au vrai, c'est bien de diagnostic encore, et cette fois dans l'acception tout à fait technique du terme, bref, de diagnostic médical, qu'il y est question avant toute chose. Selon Freud et son école, les maladies mentales, névroses, psychonévroses ou psychoses tout court (ce dernier vocable n'a-t-il même pas, à ce compte, toutes chances d'être le plus approprié?), ont pour cause, dans l'ensemble et si nous comprenons bien, du moins pour cause première, un refoulement de tendances ou de complexes qui provoquent dans l'économie psychophysiologique des ruptures d'équilibre plus ou moins marquées ; — en matière

[3] Selon la comparaison pittoresque de Freud lui-même, le rêve est, au vrai, un « rébus, » et le tort qu'on avait eu jusqu'ici, c'était de vouloir l'interpréter comme un « dessin » (cf. SR, p. 250).

[4] Cf. G. Dumas, *Traité de Psychologie*, t. I, p. 834 sq. Les auteurs en cause sont, entre autres, Jung et Riklin (allemands).

d'accidents névrotiques, c'est *plus* qu'il faut dire [5]. Et la première chose à faire, c'est d'identifier la tendance ou le complexe précis qui intervient à chaque fois.

Assurément, les rêves du malade sont à cet égard, comme nous l'avons déjà vu, pleins des plus précieux enseignements. Mais encore faut-il, nous l'avons vu également, les interpréter à propos, y retrouver le contenu latent et proprement révélateur sous le camouflage du contenu manifeste que lui imposent dans le préconscient les exigences de la censure. Or ce n'est pas toujours chose facile.

Il y a bien dans l'espèce toute une *symbolique* à laquelle il reste, en tout état de cause, fort avantageux de recourir. Elle a pour base, en somme, les analogies des différents organes du corps avec des représentations ou images qui, de fait, se trouvent généralement leur correspondre chez la plupart des individus. Ces images ou représentations « visualisent, » pour ainsi parler, dans la conscience onirique les états affectifs, impulsions, impressions ou excitations de diverses sortes, auxquels lesdits organes servent de siège. C'est ainsi que, d'après Meunier et Masselon, les troubles cardiaques et circulatoires donnent lieu à des rêves où la couleur rouge prédomine ; que Scherner explique par une irritation intestinale qu'on aperçoive en rêve des couloirs longs, étroits et sinueux, etc. [6].

Remarquons d'ailleurs que ce trait n'avait pas échappé aux médecins de l'antiquité, qui disposaient déjà d'une séméiologie fondée sur les songes. V. g. les maladies pulmonaires en provoquent, selon eux, de combats ou de voyages pénibles, sans doute à cause de l'essoufflement. Dans les affections hépatiques on voit des forêts ou des prairies, parce que la bile est verte, etc. Détails qui font plutôt sourire, sans doute ; mais, après le même Scherner, Freud a élaboré de ce point de vue une théorie d'ensemble, singulièrement plus compréhensive (et fort systématique aussi, comme on pense bien), qu'il n'y a guère ici moyen, vu la nature très délicate du sujet, non seulement d'exposer par le menu, mais même d'esquisser à grands traits. Fort heureusement, ces précisions n'importent pas à ce point, pour la raison que nous allons dire, en revenant à notre idée première [7].

8. — Cette symbolique, en effet, ne donne, tout compte fait, même ainsi revue, perfectionnée et considérablement augmentée, que des indications assez indéterminées encore, qui, si l'on s'en tenait là, si l'on était réduit à s'en tenir là, ne mèneraient pas très loin. C'est, pour une part, ce qu'avait de longue date relevé le grec Artemidore (contemporain d'Antonin ou de Marc-Aurèle) : pour saisir la signification d'un rêve dans son intégralité, disait-il, on doit se mettre à la place du rêveur et s'efforcer d'imaginer ce que chaque trait peut évoquer de spécial pour lui eu égard aux circonstances. V. g. un personnage se voit en songe habillé de blanc : reste à savoir s'il a l'intention de poser sa candidature à quelque charge publique [8], ou s'il n'est pas obsédé par la crainte de la mort — auquel cas les vêtements blancs figureraient le linceul (cf. ALLENDY, *Les Rêves*. ., p. 95).

Restreint pourtant à ce schème général, le procédé lui-même ne donnerait pas davantage de résultats bien satisfaisants. Comment découvrir les préoccupations secrètes, les idées de derrière, pour parler la langue de Pascal, les sentiments profonds d'une personne donnée, si différents qu'ils se trouvent être la plupart du temps de ce qu'on induirait des seules apparences extérieures ? Comment explorer son passé, du dedans s'entend, c'est-à-dire de la bonne manière, de la seule qui serait sûre ? Comment surtout pénétrer jusqu'à son subconscient, où réside le *primum movens* de toute son activité, en particulier de son activité onirique ?

C'est ici que nous retrouvons Freud, et aussi la loi d'association, ou l'utilisation de cette loi. Car ce qu'il y a chez lui de proprement original à cet égard, ce qui fait de lui un véritable initiateur en ce sens ou le créateur d'une méthode nouvelle et inédite, c'est l'idée qu'il a eue de faire retrouver par le rêveur lui-même, congrûment interrogé et, si l'on ose dire, cuisiné, cette signification intégrale du rêve qu'il s'agit de tirer au jour. Et cela, non pas en sollicitant de lui une interprétation élaborée de toutes pièces par ses propres moyens, ce qui serait trop sujet à caution, mais en l'amenant à déterminer lui-même, par le jeu de la loi d'association donc, la valeur *affective* de chaque détail, bref, le rapport de celui-ci au complexe dont il dépend, ou plutôt encore, en l'amenant ainsi à fournir lui-même de quoi la déterminer. Que le lecteur veuille bien redoubler d'attention, nous sommes au cœur du problème.

Voici v. g. un sujet qui a rêvé de poissons dans un lac. On le prie de fixer sa pensée sur ce thème et de dire, simplement, ingénument, pour ainsi

[5] On en trouvera des cas topiques dans le t. II de l'*Evolution psychiâtrique* (directeurs : Hesnard et Laforgue), Paris, Payot, 1927, v. g. à l'article *Délire systématisé de persécution*, de M. H. Flournoy.— (Bel exemple de « transfert » aussi : la malade en cause, une sexagénaire, d'ailleurs très respectable, y met sur le compte de sa bru le béguin, à peine aperçu et au reste désavoué de la même manière subconsciente, qu'elle a pour son jeune docteur, et que celui-ci finit par diagnostiquer, en y découvrant la source première du détraquement dont elle souffre).

[6] Cf. ALLENDY, *Les Rêves*, etc., p. 69. — Sur Scherner, cf. SR, p. 77-80.

[7] Hæc modo recitentur, quæ lectoribus rei libamentum adferant. V. g. muliebria omnibus iis rebus in somniis repræsentantur, in quibus nonnulla adsit excavatio, in qua possit aliquid excipi (fodina, fossa, specus, vasa et lagenæ, capsulæ, arcæ, capsæ...). Linter etiam aut cymba pro eodem signo habentur. Scalarum graduumve ascensus, præsertim cum alterius sexus persona, actum refert conjugalem ; etc. (cf. IP, ch. X, *Le symbolisme dans le rêve*, et SR, 313 sq.).

[8] Chez les Romains, comme chacun sait, les citoyens qui aspiraient à ces charges portaient à l'époque des élections une robe blanche *(candidati)*. De là notre mot « candidat. » Qui donc a dit que nos dictionnaires sont des recueils de métaphores fanées ?

parler, tout ce qui lui vient alors à l'esprit. Il ne s'agit pas, bien entendu, de considérations plutôt logiquement enchaînées, comme dans un exercice de style ou un discours apprêté ; il faut, encore une fois, qu'il laisse aller sa pensée la bride sur le cou, en dehors de toute contrainte ou direction active, au petit bonheur des suggestions et des rapprochements, tels enfin qu'ils se produisent d'eux-mêmes. Bref, on l'*invite* à faire comme qui dirait un autre rêve, éveillé, dans lequel les mêmes tropismes (ou les mêmes orientations) psychiques puissent jouer, qui ont présidé à l'organisation du rêve proprement dit. La seule différence, c'est que, dans celui-ci, il était parti du sentiment pour arriver à l'image, tandis que, dans la série d'associations à quoi revient cette sorte de rêve éveillé, il doit autant que possible parcourir le même chemin en sens inverse, c'est-à-dire remonter de l'image au sentiment (au complexe, qu'on s'attache précisément à identifier).

Admettons, maintenant, qu'à propos de l'élément « lac » le sujet déclare qu'il pense au lac du Bourget, à Lamartine, à la sensibilité de ce poète, puis aux canaux et aux gondoles de Venise, puis aux Amants de Venise, pareillement : — on en conclura que cette image de lac réveille *en lui* l'idée de l'amour. Supposons encore que, si on lui demande ensuite ce que l'élément « poissons » lui suggère, il réponde que les formes arrondies, sveltes et souples ainsi que les mouvements rapides et gracieux de ces animaux lui rappellent le galbe féminin, leurs écailles les robes de perles ou lamées d'argent qu'il a vues resplendir dans des soirées sous la lumière des lustres, et *vice versa :* il y aura lieu d'en inférer derechef que dans sa conscience onirique les poissons symbolisent les femmes. Au total, son rêve (de poissons dans un lac) se rapporte à celles qu'il a enveloppées de sa sensibilité maladive. Bref, il s'agit d'un érotomane (cf. Allendy, *op. cit.*, p. 96-7).

« La pratique analytique montre que ces associations s'opèrent avec une précision étonnante, au point de vue du sentiment latent, comme si, parmi les mille choses qui peuvent venir à l'esprit, seules n'étaient retenues que celles qui ont un rapport (affectif ou symbolique) direct avec la préoccupation sous-jacente. C'est par le même genre de rêverie qu'on explore l'inconscient en dehors des rêves, et peu importe, dans ces conditions, que le récit du rêveur soit absolument exact. Les détails qu'il y peut ajouter, dans une sorte d'élaboration secondaire, sont créés selon les mêmes tropismes que le rêve véritable et sont aussi significatifs. Aussi bien peut-on, à défaut de rêve véritable, demander à quelqu'un d'en inventer un tout éveillé, de faire, en somme, une rêverie spontanée, et on découvrira, dans une fantaisie de ce genre, des significations aussi intéressantes que dans le rêve vrai. Il n'est pas jusqu'au récit exact d'événements réels qui, par les détails retenus, ne soit significatif de quelque chose d'inexprimé » (*op. cit.*, p. 97).

Nous empruntons au même auteur l'exemple suivant — un des rares qu'on puisse citer au grand jour, à condition, il est vrai, d'en supprimer quelques détails, qui aussi bien ne tirent pas à conséquence. C'est un rêve fait par une cliente du Docteur, au cours d'une psychanalyse.

« Rêve. — J'apprends que mon curé est mort, et je me rends à l'enterrement en chaise à porteurs. Cette chaise est portée, en avant par M. B., en arrière par mon mari. J'arrive et je vois seulement préparer une dentelle au point de Gênes qui doit servir à l'ensevelissement.

Associations. — *Le curé.* Il est venu me voir récemment, sans doute dans des vues intéressées ; je ne voulais pas le voir. Il m'a prêché la patience et la résignation, ce qui m'agace. Je n'aime pas les prêtres ni la confession. La confession est une sorte de psychanalyse.

Chaise à porteurs. Temps passé. Mon infirmité qui m'empêche de marcher. Luxe d'autrefois. Paresse.

M. B. Un ami, homme positif, économe, sachant bien établir un budget, ennemi du rêve et de la fantaisie.

Point de Gênes. J'ai beaucoup de dentelles au point de Gênes, qui m'ont été vendues, presque de force, par un aventurier. Je les ai payées très cher et j'aurais mieux fait de ne pas les prendre.

Interprétation. — Le désir latent est celui de voir disparaître *(mourir, enterrer)* un personnage en rapport avec la confession et la psychanalyse *(le médecin).* Le motif de ce désir est la durée du traitement *(patience)* et la dépense *(cherté de la dentelle),* avec le doute d'un résultat positif *(marchand-aventurier, résignation prêchée par le curé).* Le fait que M. B. dirige la chaise symbolise le principe d'économie et le manque de confiance de la malade. Il est probable que cet ami n'approuve pas le traitement. Le mari fera ce que la malade aura décidé *(il suit).* En outre, la névrose est représentée par une chaise à porteurs et appelle l'idée de luxe et de domination. Elle sert, en réalité, de moyen de domination sur l'entourage, en particulier sur le mari, réduit à l'état de porteur. »

9. — Le cas que nous reproduisons pour finir est emprunté aux expériences de Freud lui-même (IP, p. 124 sq.) :

« Une dame encore jeune, mariée depuis plusieurs années, fait le rêve suivant :

Elle se trouve avec son mari au théâtre, une partie du parterre est complètement vide. Son mari lui raconte qu'Elise L... et son fiancé auraient également voulu venir au théâtre, mais ils n'ont plus trouvé que de mauvaises places (3 pour 1 cour. 50) qu'ils ne pouvaient pas accepter. Elle pense d'ailleurs que ce ne fut pas un grand malheur.

La première chose dont la rêveuse nous fait part à propos de son rêve [9] montre que le prétexte de celui-ci se trouve déjà dans le contenu manifeste. Son mari lui a bel et bien raconté qu'Elise L..., une amie de son âge, venait de se fiancer. Le rêve constitue donc une réaction à cette nouvelle. Nous savons déjà qu'il est facile dans beaucoup de cas de retrouver le prétexte du rêve dans les événements de la journée qui précède et que les rêveurs indiquent sans difficulté cette filiation. Des renseignements du même genre nous sont fournis par la rêveuse pour d'autres éléments du rêve manifeste. D'où vient le détail concernant l'absence de spectateurs dans une partie du parterre ? Ce détail est encore une allusion à un événement réel de la semaine précédente. S'étant proposé

[9] Dont elle fait part *en répondant aux questions du psychanalyste,* bien entendu. Celui-ci l'aide ainsi à retrouver ses souvenirs ; l'*association* reste la cheville ouvrière de l'interprétation.

d'assister à une certaine représentation, elle avait acheté des billets *à l'avance,* tellement à l'avance qu'elle a été obligée de payer la location. Lorsqu'elle arriva avec son mari au théâtre, elle s'aperçut qu'elle s'était hâtée à tort, car *une partie du parterre était à peu près vide.* Elle n'aurait rien perdu à acheter ses billets le jour même de la représentation. Son mari ne manqua d'ailleurs pas de la plaisanter au sujet de cette hâte. — Et d'où vient le détail concernant la somme de 1 fl. 50 ? Il a son origine dans un ensemble tout différent, n'ayant rien de commun avec le précédent, tout en constituant, lui aussi, une allusion à une nouvelle qui date de la veille du rêve. Sa belle-sœur, ayant reçu en cadeau de son mari la somme de 150 fl., n'a eu rien de plus pressé (quelle sottise !) que de courir chez le bijoutier et d'acheter un bijou avec cette somme. — Et quelle est enfin l'origine du détail relatif au chiffre 3 (3 places) ? Là-dessus notre rêveuse ne sait rien nous dire, à moins que, pour l'expliquer, on utilise ce renseignement, que la fiancée en question, Elise L..., est de 3 mois plus jeune qu'elle, qui est mariée depuis dix ans déjà. Et comment expliquer l'absurdité qui consiste à prendre 3 billets pour deux personnes ? La rêveuse ne nous le dit pas et refuse au surplus tout nouvel effort de mémoire, tout nouveau renseignement.

Mais le peu qu'elle a dit suffit largement à nous faire découvrir les idées latentes de son rêve [1]. Ce qui doit attirer notre attention, c'est que dans les communications qu'elle nous a faites à propos de ce rêve, elle nous fournit à plusieurs reprises des détails qui établissent un lien commun entre différentes parties. Les dits détails sont tout d'ordre *temporel.* Elle avait pensé aux billets *trop tôt ;* elle les avait achetés *trop à l'avance,* de sorte qu'elle fut obligée de les payer plus cher ; la belle-sœur s'était également *trop pressée* de porter son argent au bijoutier, comme si elle avait craint de ne pas arriver *assez tôt* pour avoir un bijou. Si aux notions si accentuées « trop tôt, » « à l'avance, » nous ajoutons le fait qui a servi de prétexte au rêve, ainsi que le renseignement que l'amie, de 3 mois seulement moins âgée qu'elle, est fiancée à un brave homme, et enfin la critique réprobatrice adressée à sa belle-sœur, qu'il était *absurde* de tant se presser, nous obtenons la construction suivante des idées latentes du rêve, dont le contenu manifeste de celui-ci n'est qu'une mauvaise substitution déformée [2] :

Ce fut *absurde* de ma part de m'être tant hâtée de me marier. Je vois par l'exemple d'Elise que je n'aurais rien perdu à attendre (la hâte est représentée par son attitude lors de l'achat des billets et par celle de sa belle-sœur dans celui des bijoux. — Le mariage a son symbole dans le fait d'être allée au théâtre avec son mari). Telle serait l'idée principale. Nous pourrions continuer, mais ce serait avec moins de certitude, car l'analyse ne pourrait plus s'appuyer ici sur les indications de la rêveuse [3]. « Et pour le même argent, j'en aurais pu trouver un cent fois meilleur » (150 fl. forment une somme cent fois supérieure à 1 fl. 50). Si nous remplaçons le mot « argent » par le mot « dot, » le sens de la dernière phrase serait que c'est avec la dot qu'on s'achète un mari : le bijou et les mauvais billets de théâtre seraient alors des représentations venant se substituer à celle du mari. Il serait encore plus désirable de savoir si l'élément « 3 billets » se rapporte également à un homme ; mais rien ne nous permet d'aller aussi loin [4]. Nous avons seulement trouvé que le rêve en question exprime la *mésestime* de la femme pour son mari et son *regret de s'être mariée si tôt* [5]. »

10. — Comme on le voit, Freud reprendrait sans doute à son compte, en l'adaptant à son système, le mot bien connu : « Dis-moi ce que tu rêves, comme aussi à quoi tes rêves te font penser, et je te dirai ce que tu es, ou du moins ce que tu as. » Le dirait-il à coup sûr, pour chaque cas, invariablement ? Il reste permis d'en douter. Car, le dernier exemple cité en ferait foi à lui seul, on ne peut guère se tenir d'estimer que pareille méthode laisse singulièrement de jeu à l'imagination du psychanalyste, si ingénieuse, si souple, si subtile, si féconde en ressources, si brillante que celle-ci s'avère en plus d'une occasion. Lorsque Freud assigne pour pensée latente aux rêves de telle ou telle de ses clientes leur secret désir de tenir sa théorie en échec ou de la prendre en défaut [6], ou

[1] C'est ici, à proprement parler, que l'*interprétation* commence, à peine y a-t-il lieu de le relever.

[2] Un *camouflage* (plus ou moins heureux), comme nous disions plus haut.

[3] Mais la pénétration du psychanalyste n'est pas gênée d'y suppléer.

[4] On sait presque gré au perspicace Dr de cette discrétion.

[5] Bref, voilà la tendance subconsciente diagnostiquée en bonne et due forme. — Les exemples utilisés ci-dessus sont de ceux qu'on peut mettre sous les yeux de tous les lecteurs. C'est, avons-nous dit, le très petit nombre. Voici qui donnera une idée des autres (nous traduisons également en latin le passage scabreux). La malade est une dame aboulique, sujette à de terribles crises d'angoisse et dans les intervalles à toutes sortes d'idées noires, avec frigidité presque complète, etc. ; il s'agit de retrouver le « complexe refoulé » qu'il y a là-dessous.

Rêve. — J'allais chez un boucher qui avait des jambes maigres. On ne me servait pas et j'allais chez un autre boucher, gras, au chapeau mou, qui me donnait un beefsteak. Il y avait deux caisses. J'avais une robe blanche. Une jeune fille présente se moquait de moi et disait que j'étais vêtue d'un drap de lit. Elle tenait un enfant à la main.

Associations. — *Boucher maigre.* Il avait les jambes maigres comme mon père et portait un pantalon collant comme les caleçons de mon mari.

Boucher gras. Il avait de grosses lèvres sensuelles.

Chapeau mou. Celui de mon beau-frère.

Beefsteak. Viande rouge.

Deux caisses. Deux comptes. Je connais un ménage où l'homme et la femme font chacun leurs comptes à part. C'est mieux. Mon mari a fait de mauvaises affaires.

Robe blanche. Robe de mariée. J'ai envie d'une robe blanche.

Jeune fille. Ressemblait à la femme de mon beau-frère, que je ne vois plus.

Drap de lit. Mon lit.

Enfant. Il était vêtu comme le mien.

Interprétation. — Hæc mulier neque apud maritum neque apud patrem, in quem, ut ex aliis experientiis patet, obscuro quodam affectu ferebatur incestuoso *(boucher maigre),* ardenti libidini non potuit satisfacere *(on ne me servait pas).* Qua de re apud mariti fratrem, utpote ad venerem procliviorem *(boucher gras, grosses lèvres sensuelles, chapeau),* eam explere vellet *(j'allais chez un autre).* Somnium istud votum exprimit cum illo nuptias ineundi *(robe blanche).* Quem reputat eum non esse, qui ipsam ad pejorem statum opibus deminutis redegisset *(deux caisses).* Frater vero mariti connubio jam est vinctus, et ejus uxor ipsi talia deliranti posset irridere *(jeune fille présente qui se moque d'elle) ;* mulierique huic nuptias inire non esse fas æstimaret *(la robe blanche ne lui va pas),* quippe jam nuptæ, imo filium habenti *(drap de lit, mon lit).* Qui filius in somnio ad alteram ideo pertinet *(la jeune fille tenait un enfant par la main),* quia implendo voto obstat indeque ipsa eum non edidisse malit. » (Allendy, *Les Rêves,* etc., Append., 39e séance). Il y a d'ailleurs bien plus corsé encore en ce genre. C'est en grec qu'il faudrait bientôt traduire.

[6] C'est-à-dire lorsque le contenu manifeste du rêve est tel qu'on ne voit plus le moyen de le rapporter à aucune tendance inconsciente, quelle qu'elle soit, v. g. SR, p. 140.

lorsqu'il en appelle à des complexes des toutes premières années, antérieures à la formation de la censure [7], n'avons-nous pas le droit de taxer son exégèse d'une certaine complaisance ?

A fortiori cette réserve sera-t-elle de mise au regard des applications ultérieures et plus vastes de son principe. Les espoirs fondés sur la psychanalyse ne s'arrêtent pas, en effet, au diagnostic des diverses névroses. C'est jusqu'à la « mentalité primitive » dans laquelle on se flatte de pratiquer ainsi des coups de sonde révélateurs ; bien plus encore, c'est elle qu'on caresse le projet de reconstituer peu à peu par cette voie. Quand les auteurs enseignent que nombre des tendances refoulées qui se satisfont à la faveur d'un déguisement dans les rêves remontent à la toute prime enfance, il ne faudrait pas seulement l'entendre des individus, mais aussi des peuples ; et aux rêves même on doit alors ajouter les mythes, qui comporteraient dans l'ensemble la même interprétation, parce qu'on y discernerait le même symbolisme en rapport avec les mêmes éléments affectifs : K. Abraham et O. Rank ont particulièrement insisté là-dessus [8].

Encore un coup, il y a plus que jamais lieu de craindre que la faculté constructive de l'esprit n'en prenne alors un peu trop à son aise. Nous avons déjà bien assez à faire, semble-t-il, de pousser l'exploration de notre subconscient actuel et immédiat, sans risquer de nous perdre dans ces lointaines et mystérieuses profondeurs. *Altiora te ne quæsieris.*

*
* *

Quoi qu'il en soit, c'est bien, dans l'ensemble, à ce concept du subconscient que se rattachent les théories freudiennes. On sait quel développement il a pris dans la psychologie contemporaine (cf. *sup.* I, 5). Faut-il ajouter que la saine philosophie n'en saurait, de soi, concevoir d'ombrage ? Que la psychologie cartésienne ou éclectique, avec sa notion d'une âme « dont toute la substance n'est que le penser » *(res cogitans)*, ait pour conséquence inévitable qu'il ne se puisse rien passer en elle dont elle ne s'aperçoive *ipso facto*, d'accord, — et encore y aurait-il lieu de réserver le cas de Leibniz et de sa théorie des « petites perceptions, » sans aperception ; — mais il en va tout autrement de l'animisme traditionnel, où l'âme est le principe unique de *toute* la vie humaine, même organique : l'idée d'une activité psychique se déployant en deçà de la conscience claire ou même de la conscience tout court, devient ainsi ce qu'il y a de moins irrecevable. Si bien que l'attitude prise à cet égard par tels ou tels scolastiques de nos jours, et non des moins qualifiés, s'entend sans aucune peine [9]. C'est un des nombreux points par où notre vieille doctrine traditionnelle accuse toute sa souplesse, toute sa fécondité de ressources et, si l'on ose dire, son éternelle actualité.

L'étude du freudisme suggère une autre remarque du même genre, c'est-à-dire d'ordre doctrinal, et qui ne laisse pas de se rejoindre avec la précédente. Les lecteurs n'ont pas été sans se rendre compte du rôle de tout premier plan qu'y joue le facteur psychique dans l'explication et le traitement des névroses. A ce titre, il relève également d'une conception synthétique qui va dominant de plus en plus, aujourd'hui, la science médicale. Ce n'est pas pour rien qu'à ce terme même de névroses tend de plus en plus aussi à se substituer celui, singulièrement suggestif en ce sens, de « psychoses » [1]. Il faut en dire autant des titres donnés par M. Pierre Janet à deux de ses récents ouvrages *(Les Médications psychologiques*, 1919, et *La Médecine psychologique*, 1923), ainsi que de tous les intitulés similaires (v. g. *Les psychopathies organiques*, de Dupré, 1919, ou les divers traités de *Psychiatrie*, de Régis à Korsakoff, en passant par Kræpelin). Assurément, ce serait précipiter la conclusion, et de combien même ! que de cataloguer *pro tanto* les auteurs précités parmi les spiritualistes : qui niera pourtant qu'il résulte au moins de tout cela que, dans ce domaine, le grossier et plat matérialisme de l'époque antérieure ne fait plus ses frais et qu'on y a moins peur, pour ainsi parler encore, de l'âme et de ses interventions ?

On en aura moins peur que jamais, semble-t-il, quand on y aura fait plus ample connaissance avec la belle et profonde théorie du « composé humain, » laquelle offre de tous ces phénomènes l'interprétation métaphysique la plus satisfaisante. Disons plutôt que c'en est même, dans cet ordre, la seule interprétation satisfaisante, comme le reconnaissait naguère le professeur Ch. Richet, écrivant dans la *Revue Rose* (scientifique) que le spiritualisme thomiste est précisément le seul à se concilier avec les découvertes de la physiologie — et nous ajouterons : de la pathologie — la plus avancée [2]. Bref, ici comme ailleurs nous tenons le bon bout, et il ne s'agit pas, apparemment, de le lâcher.

---

[7] V. g. si elles rêvent que leur mère ou quelque autre personne particulièrement chérie d'elle est morte : c'est qu'elles l'ont souhaité autrefois, étant « toutes petites, » sans trop y prendre garde. (SR, p. 234 sq.). Cf. ALLENDY, *Les Rêves*, etc., p. 106 sq.

[8] Cf., pour le premier, *Traum und Mythus, Studien zur Völkerpsychologie*, Vienne, 1905 ; — pour le second, l'appendice (rédigé par lui) au VI[e] chapitre de SR : *Rêve et poésie, — Rêve et mythe.* Cf. ALLENDY, *Les Rêves*, etc., ch. II, præs. p. 57 sq.

[9] Cf. *Dictionnaire apologétique* (d'Alès), art. *Religion*, col. 903, — et art. *Subconscient*, II, B, col. 1523 sq.

[1] Cf. DUMAS, *Traité de Psychologie*, t. II, p. 811 sq.

[2] Il ne nous a malheureusement pas été possible de retrouver la référence correspondante, mais nous pouvons garantir l'exactitude substantielle de la citation.

LITURGIE

Q. — J'ai la fête de l'Adoration perpétuelle le même jour que la fête patronale, S. Salvy, le 10 septembre. Quelle préface faut-il chanter à la messe solennelle ? A mon avis, c'est la préface de la Nativité de N.-S., puisque cette messe doit être celle du patron avec mémoire du Saint-Sacrement. Bernard-Hébert dit que, s'il n'y a pas de préface propre de la messe célébrée, — c'est le cas pour S. Salvy, — on doit dire la préface de l'office commémoré en premier lieu parmi ceux qui ont une préface propre. Or, à la messe chantée de notre saint patron il n'y a pas, d'après les rubriques, d'autres commémoraisons que celle du Saint-Sacrement. Une discussion s'est engagée pendant le dîner au sujet de cette préface. Certains de mes invités prétendaient qu'il fallait chanter la préface de la Nativité de la Ste Vierge, fête patronale du diocèse. D'autres voulaient que ce fût la préface commune.

R. — Deux hypothèses sont à envisager.

1re hypothèse : Le diocèse a obtenu du Saint-Siège un indult spécial autorisant dans chaque église, au jour où le Saint-Sacrement y est publiquement exposé pour les exercices de l'Adoration perpétuelle, la célébration d'une messe votive du Saint-Sacrement solennelle ou chantée, avec toutes les prérogatives attribuées par les rubriques aux messes votives solennelles *pro re gravi*.

S'il en est ainsi et qu'il survienne ce jour-là quelque obstacle liturgique à la célébration de ladite messe votive, — comme il arrive précisément chez vous tous les ans, par suite de l'occurrence de la fête double de 1re classe du patron principal de la localité (cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 3), — on se contente de dire, à la messe solennelle ou chantée du jour, l'oraison du Saint-Sacrement. Mais, parce qu'alors cette dernière oraison tient véritablement lieu de la messe votive du Saint-Sacrement liturgiquement empêchée, elle se joint sous une seule et même conclusion à l'oraison de la messe chantée du jour. (Cf. *ibid*, tit. V, n. 3). Pour la même raison, la préface doit, dans la circonstance, être celle de la Nativité de N.-S. [1], à moins que la messe de l'office occurrent ne jouisse elle-même d'une préface propre. (Cf. *ibid.*, tit. VIII, n. 1 ; S. R. C., 17 nov. 1922, n. 4380, ad 1).

Par conséquent, dans cette première hypothèse, vous avez eu raison de penser qu'à la messe solennelle de votre fête patronale coïncidant avec les exercices de l'Adoration perpétuelle et n'ayant pas de préface propre, c'était la préface de la Nativité de N.-S. qu'il fallait chanter.

D'autre part, vous n'ignorez certainement pas que si, à la messe solennelle de S. Salvy, vous n'avez pas eu à faire mémoire d'un dimanche occurrent [2], vous y devez prendre comme dernier évangile l'évangile de la messe votive du Saint-Sacrement commémorée comme il vient d'être dit. (Nouv. rubr. du Missel, tit. IX, n. 3 ; rubr. spéc. de la préface de la Nativité de N.-S., 3).

2e hypothèse : Vous n'êtes pas autorisé par indult à célébrer, à l'occasion de l'exposition publique du Saint-Sacrement dans votre église pour les exercices de l'Adoration perpétuelle, une messe votive solennelle ou chantée du Saint-Sacrement, à l'instar d'une messe votive solennelle *pro re gravi*.

Dans cette seconde hypothèse, l'oraison du Saint-Sacrement, — fût-elle jointe sous une conclusion unique à celle de S. Salvy, comme il arriverait hors du dimanche (cf. S. R. C., 3 mars 1764, n. 2461, ad 3 ; 13 déc. 1779, n. 2515, ad 1), — ne saurait être considérée comme tenant lieu de la messe votive du Saint-Sacrement empêchée. (Cf. S. R. C., 17 nov. 1922, n. 4380, ad 1). Elle n'emporterait donc alors ni la préface de la Nativité de N.-S., ni, à la fin de la messe, le remplacement de l'évangile *In principio* par celui de la messe votive du Saint-Sacrement. (S. R. C., 26 janv. 1923, n. 4382).

Il faudrait prendre la préface de la Ste Vierge, si la fête de sa Nativité jouissait, dans le diocèse, d'une octave commune [1] ; sinon, la préface commune. (Nouv. rubr. du Missel, tit. VIII, n. 1).

Q. — Je serais obligé à l'*Ami* de vouloir bien répondre aux questions suivantes, qui, sans doute, intéresseront plus d'un de ses lecteurs.

1° La messe de *Requiem* des 3e, 7e, 30e jours et de l'anniversaire est une messe privilégiée. Pouvait-on la dire le 3 janvier, jour octave de S. Jean, du rite simple ?

2° Dans l'intérieur d'un cimetière, une famille possède une petite chapelle, où ses défunts se trouvent dans des mausolées en pierre. Un autel y a été ménagé dans le fond. Peut-on célébrer dans cette chapelle, alors qu'il y a par ailleurs la chapelle principale du cimetière ?

Si oui, peut-on y dire la messe de *Requiem* à n'importe quel jour ?

Quid, s'il s'agit d'un anniversaire qui tombe un jour de fête double de 1re ou de 2e classe ?

3° Avant la messe chantée avec diacre et sous-diacre, le célébrant doit-il, avant de sortir de la sacristie, mettre de l'encens dans l'encensoir et le bénir ?

R. — Ad I. Un jour octave simple n'exclut pas la messe privilégiée de *Requiem* des 3e, 7e, 30e jours ou du jour anniversaire proprement dit, comptés soit à partir du décès, soit à partir de l'inhumation. Par conséquent, cette messe, — qu'elle soit chantée ou simplement lue, — est permise le 3 janvier, lorsqu'on fait ce jour-là l'office du jour octave simple de S. Jean l'Evangéliste [2]. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 6).

Il en serait de même pour une messe d'anniver-

[1] Ce serait la préface propre du Saint-Sacrement, si cette dernière avait été concédée par le Saint-Siège.

[2] En effet, chaque fois que le 10 septembre ne tombe pas en semaine, la messe solennelle de votre fête patronale comporte, outre l'oraison du Saint-Sacrement, et sous une conclusion distincte, la commémoraison du dimanche occurrent. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. V, n. 3). Il n'est donc pas exact de dire que, d'après les rubriques, elle n'admet alors que la commémoraison du Saint-Sacrement.

[1] Le fait que cette octave ne serait pas commémorée chez vous ce jour-là, en raison du rite élevé de l'office occurrent, n'empêcherait pas de prendre *in casu* ladite préface. (Rubr. cit.).

[2] Elle n'est pas empêchée non plus en France par l'occurrence de la fête de Ste Geneviève, du rite double.

saire funèbre au sens large du mot, à condition toutefois que cette dernière fût chantée. *(Ibid*, n. 7).

Ad II. Rien dans les Nouvelles rubriques du Missel n'indique que ce soit uniquement à défaut d'une église ou d'un oratoire principal dans un cimetière que la célébration privilégiée de messes de *Requiem* peut avoir lieu dans les petites chapelles sépulcrales qui s'y trouvent. Au contraire, il ressort du texte de la rubrique que le privilège existe simultanément pour celles-ci et pour ceux-là : « In ecclesia vel oratorio publico ac principali sepulcreti, *immo et in quolibet sacello* sepulcreti rite erecto vel erigendo, missæ quæ inibi celebrari permittuntur, possunt esse de Requie... » (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 8).

L'usage de ce privilège est subordonné à un certain nombre de conditions, dont voici les principales : 1° Il faut que les chapelles sépulcrales soient situées dans un cimetière servant encore de lieu de sépulture : des chapelles funéraires situées en dehors des cimetières ou dans un cimetière abandonné ne bénéficieraient aucunement de la concession. *(Ibid.;* S. R. C., 12 janv. 1897, n. 3944, ad 1). — 2° Aucune sépulture ne doit se trouver sous l'autel, ni même en être rapprochée à moins d'un mètre. *(Codex,* can. 1202, § 2). — 3° Les chapelles érigées dans les cimetières sur la sépulture des individus ou des familles sont des oratoires privés. *(Codex,* can. 1190). Le saint sacrifice ne saurait y être offert sans une autorisation préalable. Il est vrai que l'Ordinaire peut accorder cette autorisation non seulement une fois en passant, mais même pour plusieurs messes. *(Codex,* can. 1194).

Les messes ainsi autorisées dans ces chapelles peuvent être des messes de *Requiem,* à l'exception seulement du dimanche, des fêtes de précepte, même supprimées, des doubles de 1re ou de 2e classe, même transférés, des féries, vigiles ou octaves privilégiées. (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 8).

La messe de *Requiem,* fût-ce pour un anniversaire au sens strict, ne pourrait y être célébrée un jour de fête double de 1re ou de 2e classe. (Cf. *Ibid.*, n. 6).

Ad III. Le célébrant n'a pas à imposer ni à bénir l'encens à la sacristie avant de se rendre à l'autel pour y célébrer la messe solennelle.

Le silence absolu du Missel *(Ritus celebr. miss.*, tit. II, n. 5) et du Cérémonial des évêques (l. I, c. xv, n. 12 et 13) à cet égard, alors que sur d'autres points ils prodiguent les détails, semble très significatif.

Tel est, du reste, l'usage des églises de Rome et l'enseignement des liturgistes contemporains les plus justement réputés [1].

Si donc le thuriféraire entre alors au chœur avec les acolytes, il doit avoir les mains jointes [2].

[1] Voir l'*Ami* de 1925, p. 703.
[2] Martinucci, Hægy, etc.

Q. — L'*Ami* 1926, p. 572, fait allusion au rescrit du 13 avril 1921 inscrivant Ste Radegonde au Propre de France.

Pourrait-il nous donner le texte même de ce rescrit, dont la portée a soulevé ici des discussions ? Nous lui en serions reconnaissants.

R. — Avant de donner satisfaction à notre honorable consultant, qu'il nous soit permis de glisser une remarque. Dire qu'en vertu de l'indult du 13 avril 1921 la fête de Ste Radegonde, reine, veuve, se trouva inscrite au Propre des diocèses de France, ce serait exagérer la portée de cet indult. D'après le résumé que l'*Ami (loc. cit.)* donna de celui-ci, la S. C. des Rites accordait par là que ladite fête, « déjà célébrée dans plusieurs diocèses de France, *pût* l'être aussi le 13 août, sous le rite double, dans tous les autres diocèses, y compris ceux des colonies. » Et, pour faire mieux saisir le caractère vrai de la concession pontificale, l'*Ami* cita un passage significatif de la lettre par laquelle S. G. Mgr l'évêque de Poitiers en avait communiqué le texte aux autres évêques de France.

Voici maintenant la copie du document demandé :

PICTAVIEN. ET DIŒCESIUM GALLIÆ

Præeunte Rmo Dno Augustino Maria Oliverio de Durfort, episcopo Pictavien. diœcesis quæ sanctam Radegundem Francorum reginam patronam principalem civitatis, ejusque sepulcrum, in basilica sanctæ Mariæ habere gloriatur, omnes Galliæ archiepiscopi atque episcopi Sanctissimo Dno nostro Benedicto Papæ XV supplicia vota porrexerunt, ut festum ipsius sanctæ reginæ et viduæ, quod in pluribus diœcesibus agitur, in ceteris omnibus Galliæ diœcesibus et coloniis die 13 augusti sub ritu duplici minori in posterum celebrari valeat, cum officio et missa de Communi nec virginis nec martyris, et oratione ac lectionibus secundi nocturni propriis, die 7 julii 1853 diœcesi Lemovicen. concessis.

Sanctitas porro Sua, referente infrascripto Cardinali Sacræ Rituum Congregationi Præfecto, benigne annuit pro gratia juxta preces : servatis rubricis.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 13 aprilis 1921.

A. Card. Vico, Ep. Portuen., *Præf.*

Q. — 1° L'*Ordo* de notre diocèse portait cette mention pour les 2es vêpres du dimanche 29 mai 1927 : « Vesp. de seq. ; comm. præc., S. Mariæ Magdalenæ de Pazzis ac oct. »

Ne devait-on pas, au contraire, omettre la mémoire du semi-double, Ste Marie-Madeleine de Pazzi ?

2° Dans notre diocèse, nous fêtons le 21 février S. Gondelbert sous le rite double majeur. Or, voici ce que notre *Ordo* indique ce jour-là pour les vêpres : « In Vesp. comm. seq. ac S. Pauli. »

D'autre part, le 31 juillet, depuis quelques années, l'Eglise universelle célèbre S. Ignace sous le rite double majeur. Or, voici ce que portait notre *Ordo* en 1925 pour les vêpres du 31 juillet : « Vesp. de seq.; comm. S. Pauli, præc. ac SS. Machabæorum. »

Etant donnée la classification des fêtes doubles majeures secondaires dans le Bréviaire et le n. 131 (Règles d'occurrence) des *Leçons de Liturgie* d'Hébert (édit. de 1920), les deux cas ne sont-ils pas identiques, et n'y a-t-il pas eu erreur dans notre *Ordo* à propos de la fête de S. Ignace, qui aurait dû l'emporter sur S. Pierre-ès-Liens ?

R. — Ad I. D'après les lois de la concurrence des offices, les premières vêpres d'un double de 2e classe n'admettent pas, en effet, la commémo-

raison d'une fête semi-double précédente. (Bréviaire, Nouv. rubr., tit. VII, n. 2 ; Table de concurr.). C'est pourquoi, aux premières vêpres de Ste Jeanne d'Arc, double de 2e classe, il n'y a pas à faire mémoire des secondes vêpres de Ste Marie-Madeleine de Pazzi, semi-double.

Votre *Ordo* de 1927 était donc à corriger sur ce point.

Ad II. Il n'y a rien à redire aux indications données en 1925 par votre *Ordo* pour les secondes vêpres du 21 février et pour celles du 31 juillet.

La fête double majeure primaire de S. Gondelbert ou Gombert, évêque et confesseur (21 février), se trouvant chez vous en concurrence perpétuelle avec la fête également double majeure, mais secondaire, de la Chaire de l'apôtre S. Pierre à Antioche, l'emporte de plein droit sur celle-ci. (Bréviaire, Nouv. rubr., tit. II, n. 1 ; Table de concurr.). Elle a donc ses secondes vêpres entières, avec mémoire de la fête suivante et de S. Paul, apôtre.

Il en serait de même, à égalité de rite, pour l'ordonnance des secondes vêpres de S. Ignace de Loyola (31 juillet), si la fête du lendemain était, semblablement à celle du 22 février, une fête secondaire. Sans doute, elle était considérée comme telle avant 1923 ; mais, d'après l'édition Vaticane ***tertia post typicam*** du Bréviaire romain, approuvée par la S. C. des Rites le 31 juillet 1923, la fête de S. Pierre-ès-Liens doit être rangée parmi les fêtes doubles majeures primaires. De vrai, elle s'y trouve aussi bien à sa place que v. g. la Dédicace de Sainte-Marie-des-Neiges : n'est-elle pas mentionnée comme suit dans le Martyrologe romain (1er août) : « Romæ in Exquiliis dedicatio S. Petri ad Vincula ? »

Le rite, la solennité et la qualité étant désormais égaux dans la fête de S. Ignace de Loyola et dans celle de S. Pierre-ès-Liens, c'est l'ordre de dignité personnelle de ces deux saints qui détermine l'ordre de préséance de leurs fêtes. (Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. II, n. 1). Or, à ce titre, la fête d'un apôtre l'emporte incontestablement sur celle d'un confesseur. (*Ibid.* ; cf. Rubr. gén. du Bréviaire, tit. XI, n. 2). Par conséquent, le 31 juillet, les vêpres doivent, — comme l'indiquait votre *Ordo* en 1925 et comme il l'indique sans doute cette année encore, — être entièrement celles de la fête suivante de S. Pierre-ès-Liens, avec mémoire de l'apôtre S. Paul, puis de la fête précédente de S. Ignace de Loyola.

Q. — L'*Ami* du 3 novembre 1927, p. 699 (2e col., 2e alin.), dit : « C'est donc uniquement aux messes basses de *Requiem* non conventuelles que le célébrant peut, à son gré, lire ou omettre la séquence *Dies iræ*. »

Une messe basse *de die obitus* avec une seule oraison comporte bien, d'après la rubrique citée un peu plus haut, ladite séquence. Pour que le texte de l'*Ami* soit exact de tous points, il me semble qu'il y aurait lieu de corriger sa phrase ainsi : « C'est donc uniquement aux messes basses quotidiennes de *Requiem* non conventuelles, etc. »

R. — Outre la messe basse *in die obitus seu depositionis defuncti*, il est encore d'autres messes basses de *Requiem* privilégiées, — v. g. celle des 3e, 7e et 30e jours, celle de l'anniversaire au sens strict du mot, celle à la nouvelle d'un décès [1], — auxquelles notre honorable consultant ne fait point allusion et qui pourtant, n'admettant non plus qu'une seule oraison (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 10), comportent nécessairement la lecture de la séquence *Dies iræ* (*ibid.*, n. 11).

Dans la réponse alléguée, l'*Ami* a-t-il eu tort de ne pas mentionner ces diverses messes basses privilégiées de *Requiem* ? Non, puisque comme l'indique suffisamment le contexte, il n'envisageait et n'avait à envisager que la célébration des messes *quotidiennes* de *Requiem* simplement lues. Or, il est et demeure certain qu'à ces dernières messes la lecture du *Dies iræ* n'est obligatoire que lorsque ce sont des messes conventuelles. (*Ibid.*).

Q. — La liturgie exclut la laine et le coton comme matière des ornements pour la célébration de la messe. Or, quantité d'ornements, surtout ceux livrés actuellement par des maisons de commerce, sont de ces matières en majeure partie et même parfois en totalité. Au cours de mes déplacements (voyages, services rendus pour la messe à un confrère), je constate souvent cette entorse à la liturgie. En soi, en dehors de tout mépris de la loi, taxeriez-vous de faute mortelle l'usage de ces ornements ? Génicot dit que se servir d'ornements non bénits est simplement faute vénielle, et il donne comme raison qu'aux yeux des fidèles la décence du culte n'est pas atteinte. Le même argument pourrait-il servir *in casu ?*

Quid pour un ornement de soie, mais totalement en tapisserie ? Prohibé, oui ; mais est-ce *sub gravi ?*

R. — I. La S. C. des Rites a plusieurs fois déclaré illicite l'usage des chasubles et autres ornements sacrés en tissus de coton, de lin ou même de laine. (S. R. C. *Monitum* du 28 juillet 1881 [2]). Voici une de ses dernières déclarations à ce sujet ; elle concerne l'emploi d'ornements sacrés en laine : « Num adhiberi possint sacra paramenta ex mera lana confecta, prohibendo tamen ne in posterum emantur ? — *Negative.* » (S. R. C., 13 juin 1892, n. 3779, ad 1).

La même S. C. attache d'ailleurs une particulière importance à l'observation de la loi prohibitive ainsi rappelée par elle. (*Monitum* cité [3]).

Ajoutons que la prohibition s'étend aux ornements sacrés en faux drap d'or [4] et, d'après les auteurs, à ceux qui seraient entièrement en tricot ou en tapisserie [5].

II. — L'usage de tous les ornements sacrés confectionnés comme ci-dessus est donc interdit : voilà le droit. Il est certain que, malgré cela, on vend encore trop souvent de ces ornements défendus : voilà un fait. Que faut-il conclure de ce fait ? La réponse est claire comme le jour, dirons-nous avec les *Ephemerides liturgicæ* [6] : « Factum non

[1] Voir Nouvelles rubriques du Missel, tit. III, n. 4-6.
[2] De ce *Monitum*, écrit en italien, l'*Ami* donna en 1888 (p. 54) une traduction en latin.
[3] « A togliere pertanto qualsivoglia falsa opinione in una *così importante* materia... » (*Monitum* du 28 juillet 1881).
[4] Cf. *Ami* 1927, p. 588, col. 2.
[5] Cf. *Nouvelle Revue théologique*, 1887, p. 337.
[6] *Ephem. liturg.*, 1890, p. 636.